



CRÉER ET PILOTER SON ENTREPRISE

FORMATION COURTE - CRÉATION D'ENTREPRISE



STAGE DE PRÉPARATION À L'INSTALLATION

OBJECTIFS

- Préparer son projet de création / reprise d'entreprise artisanale
- Appréhender de façon concrète les missions et responsabilités du dirigeant d'entreprise artisanale

La loi 82-1091 du 23 décembre 1982 institue l'obligation pour tout futur chef d'entreprise de suivre un stage d'initiation à la gestion, nommé Stage de Préparation à l'Installation à la Chambre de Métiers (sauf dispenses prévues par la loi).

PRÉREQUIS

Avoir le projet de créer ou reprendre une entreprise

PUBLIC

Futur chef d'entreprise artisanale
Toute personne concernée par un projet de création / reprise d'entreprise

DURÉE

4,5 jours : 30 heures
Certaines programmations peuvent prévoir exceptionnellement la formation sur 4 jours

INTERVENANT

Formateur expert dans le domaine du pilotage d'entreprise ayant une grande connaissance de l'environnement professionnel de l'artisanat

DATES ET LIEUX

Chambre de Métiers d'Alsace à Schiltigheim, Colmar et Mulhouse
Calendrier annuel des stages : nous consulter

TARIF

282 €
Possibilité de prise en charge : nous consulter

CONTACTS

→ BAS-RHIN

CMA Schiltigheim - Service Formation : Diana RAEL
30 avenue de l'Europe CS 10011 67300 SCHILTIGHEIM
Tél : 03 88 19 79 04 - Courriel : spi67@cm-alsace.fr

→ HAUT-RHIN

CMA Colmar - Service Formation : Isabelle VOEGEL
13 avenue de la République - CS 20044 - 68025 COLMAR
cedex Tél : 03 89 20 84 62 - Courriel : spi68@cm-alsace.fr
CMA Mulhouse - Service Formation : Clarisse BOEHLI
12 boulevard de l'Europe - BP 3007 - 68061 MULHOUSE cedex
Tél : 03 89 46 89 05 - Courriel : spi68@cm-alsace.fr



Chambre de Métiers d'Alsace



STAGE DE PRÉPARATION À L'INSTALLATION



CRÉER ET PILOTER
SON ENTREPRISE

PROGRAMME

1. Préparer son installation :

- de porteur de projet à chef d'entreprise artisanale
- culture entrepreneuriale de l'artisan
- étude de marché, positionnement et stratégie commerciale
- gestion prévisionnelle et financière
- assurances, protection sociale, banques

2. Gérer son entreprise artisanale en micro (uniquement groupe « Microentreprise ») :

- la microentreprise artisanale
- régime fiscal et social de la microentreprise artisanale
- gestion d'une microentreprise artisanale
- formalités d'immatriculation
- perspectives de développement d'activité et limites du régime de la microentreprise

3. Lancer son entreprise artisanale (uniquement groupe « Société / Entreprise Individuelle ») :

- les formes juridiques de l'entreprise artisanale
- régime fiscal et social de l'entreprise artisanale au réel
- gestion de l'entreprise artisanale
- formalités d'immatriculation
- ressources humaines

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Pédagogies actives : les échanges avec les participants sont privilégiés en permanence

La formation est conçue pour alterner les apports théoriques, les exercices pratiques et le travail individuel

Un dossier de supports pédagogiques est remis aux stagiaires

ÉVALUATION

Les acquis sont évalués par un Questionnaire à Choix Multiples de 20 questions qui mesure les aptitudes du stagiaire en termes de :

- conformité du projet de création / reprise d'entreprise avec la réglementation
- viabilité et maturité du projet
- adéquation homme / projet

Une attestation de suivi de stage, qui vaut certification, est remise au stagiaire lors d'un entretien individuel, qui se déroule quelques jours après la formation

La CMA s'engage à préserver la confidentialité des informations dont elle pourra avoir pris connaissance dans le cadre de votre participation aux opérations visées par ce document.

Pour toute réclamation concernant les services, il convient d'adresser une lettre ou un courriel à la Direction Qualité de la Chambre de Métiers d'Alsace : direction.qualite@cm-alsace.fr